



## Politique de Conduite Routière

Dans le cadre général des principes énoncés dans l'article N°5 de la Charte Sécurité Santé Environnement d'EURL OSCO, cette politique est basée sur la sécurité routière dans le contexte de la protection de la société EURL OSCO et ses travailleurs lors de toutes les activités sous son contrôle.

La société EURL OSCO s'est engagée à assurer à tous ses employés et visiteurs un lieu de travail sécurisé. Les statistiques ont démontré que le transport routier est la cause principale de décès et de blessures, pendant et en dehors du travail.

Pour protéger ses employés, et visiteurs de ces dangers la société EURL OSCO a adopté une politique de conduite routière.

Dans le cadre de cette politique, la société EURL OSCO s'est engagée à assurer que:

- Tous les véhicules appartenant, exploites ou loués par la société EURL OSCO doivent être maintenus en bon état, inspectés et entretenus régulièrement.
- Tous les véhicules doivent être équipés d'un système de contrôle de conduite à distance.
- Les conducteurs doivent respecter la limite de vitesse, adopter une approche défensive et se conformer à tous les règlements appropriés.
- - Chaque conducteur vérifie l'état de sa voiture avant son utilisation à l'aide de la méthode 360°.
- Seuls les ressortissants Algériens, titulaires d'un permis de conduite valable et ayant réussi un examen de Conduite Défensive peuvent conduire sur les routes publiques.
- Le personnel de la société EURL OSCO autorisé à conduire sur les routes du désert ont suivi un cours spécifique de Conduite Défensive dans ce genre de route.
- Tous les accidents de véhicules et les presque-accidents doivent dûment et en temps opportun être signalés.
- Avant tout déplacement, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les conducteurs et passagers.
- Il est interdit d'utiliser le téléphone portable en conduisant, quelles que soient les circonstances.
- Un plan de gestion des Déplacements doit être mis en place pour minimiser les risques de la circulation routière.

Cette politique de conduite routière sera communiquée et appliquée à tous les conducteurs, employés et visiteurs, conduisant tout véhicule de la société EURL OSCO.

L'Adhésion à cette politique et ces procédures est une condition préalable à l'emploi. L'impact de cette politique sur la performance de la sécurité routière de la société EURL OSCO sera contrôlé.

Hassi Messaoud le 02 Mai 2019



HADJI Aji

Director General